

### La pauvreté : pas qu'une question d'argent

Alessio FUSCO\*

Dans l'approche monétaire de la pauvreté, un individu est considéré comme pauvre s'il ne dispose pas des ressources monétaires lui permettant de vivre dans des conditions décentes dans le pays où il réside ; des conditions décentes en termes de nourriture et de logement bien sûr, mais aussi en termes de santé, d'éducation et de culture, etc. Le revenu est alors un indicateur qui renseigne sur les *possibilités* que cet individu aura de remplir ces conditions dans « son » pays. Les individus à bas revenus sont les plus susceptibles de ne pas satisfaire à ces conditions de vie au sens large. Cependant, la seule connaissance du revenu ne permet pas de se prononcer sur la satisfaction *effective* de ces conditions : un bas revenu ne se matérialise pas nécessairement par des conditions de vie insuffisantes de même qu'un revenu plus confortable peut parfois s'accompagner de privations diverses. Des approches complémentaires de la pauvreté et de l'exclusion sociale fondent leur analyse sur les conditions d'existence des ménages et notamment sur la possession de biens d'équipement. L'enquête PSELL-3/EU-SILC permet précisément d'étudier la manière dont certains de ces biens (le téléphone, la télévision couleur, la machine à laver, l'ordinateur et la voiture privée) se répartissent au sein de la population en 2004.

#### **Certains biens d'équipement sont très répandus....**

Certains biens d'équipements sont possédés par la quasi-totalité des ménages. Ainsi, 99% des ménages ont à leur disposition un téléphone fixe ou portable, 99% un téléviseur couleur et 95% une machine à laver. De plus, nombre de ces ménages détiennent plus d'un de ces biens : environ 80% des ménages possèdent au moins 2 téléphones fixes ou portables, et 48% des ménages ont à leur disposition au moins 2 téléviseurs couleur.

Sans préjuger de la nécessité de ces biens, ces résultats permettent de considérer qu'ils font partie du niveau de vie ordinaire des résidents du Grand-Duché et que les ménages qui ne les possèdent pas sont donc « défavorisés » par rapport à ceux qui les

possèdent. Ils permettent également de mettre en perspective les statistiques officielles de la pauvreté issues de l'approche monétaire. En effet, selon la définition, monétaire et relative, adoptée par l'Union européenne, les individus ou ménages sont en situation de risque de pauvreté monétaire s'ils ont un niveau de vie inférieur à 60% de la médiane nationale<sup>1</sup>. Il y a ainsi un contraste entre les 11% d'individus en situation de pauvreté monétaire *relative* et le fait que très peu des ménages auxquels ils appartiennent soient privés de ces biens ordinaires. Cependant, on ne peut pas dire pour autant que la pauvreté est vaincue au Luxembourg, la possession de biens durables ne constituant au mieux qu'une seule dimension des conditions d'existence et du bien-être matériel, à côté des conditions de logements, de la qualité de l'environnement, de l'état de santé, des relations sociales, etc.

#### **...tandis que d'autres biens le sont moins, pour des raisons de choix ou non**

A côté de ces biens extrêmement répandus, la possession d'un ordinateur ou l'accès à une voiture pour usage privé est sensiblement plus faible. En 2004, 62% des ménages possédaient un ordinateur et 87% disposaient d'une voiture privée. Si 75% des ménages détenteurs d'ordinateur n'en ont qu'un seul, 25% en possèdent deux, voire plus. De même, 55% des ménages qui possèdent une voiture n'en ont qu'une seule, 45% en ayant au moins deux. A nouveau, ces biens sont suffisamment répandus pour que l'on puisse considérer qu'ils font partie d'un niveau de vie ordinaire. Néanmoins, l'absence d'un bien d'équipement dans un ménage ne constitue pas forcément un signe de privation dès lors qu'elle résulte d'un choix. Pour pouvoir parler de « désavantage

<sup>1</sup> Le concept de niveau de vie permet de comparer le revenu disponible de ménages de composition familiale différente. Ce niveau de vie est obtenu en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation recensé dans le ménage, un nombre qui tient compte à la fois du nombre et de l'âge des membres du ménage, et qui cherche à refléter le fait que la vie commune permet de faire des économies d'échelle. Le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation, chaque adulte de 14 ans ou plus en représente 0,5, et chaque enfant de moins de 14 ans en représente 0,3. Pour l'année 2004, le niveau de vie moyen des individus est de 2536€ / mois.

\* CEPS/INSTEAD

relatif », il est dès lors nécessaire de déterminer si l'absence d'un bien est contrainte ou volontaire.

Afin d'éclairer ce point, les ménages ne possédant pas ces biens ont été interrogés sur la raison pour laquelle ils ne les possédaient pas. Au vu des réponses fournies, il s'avère que seul un ménage sur dix parmi ceux qui n'ont pas d'ordinateur a déclaré ne pas en avoir les moyens ; c'est le cas aussi d'un ménage sur six qui n'ont pas de voiture. Seuls ces ménages, pour lesquels la non possession d'un ordinateur ou d'une voiture résulte d'une contrainte financière, peuvent être considérés comme désavantagés. Les raisons pour lesquelles les autres ménages ne possèdent pas le bien peuvent être multiples. Cela peut être dû à l'existence d'alternatives pour se procurer ces biens telles que, dans le cas de l'ordinateur, la possibilité d'avoir accès à internet à son lieu de travail ou dans des endroits destinés à cet effet et, dans celui de la voiture privée, l'existence de moyens de transports publics. Cela peut également signifier que certains ménages parviennent à se passer de ces biens et ne les possèdent pas par choix. Dans ces deux cas, l'absence de ces biens est donc volontaire et ne constitue pas un désavantage. Dès lors que l'on tient compte de ce raisonnement, les taux de désavantage relatif chutent littéralement. Ainsi, sur l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg, seuls 4% peuvent être considérés comme en situation de privation par rapport à l'ordinateur et 2% pour la voiture privée !

### **Quelles sont les caractéristiques des ménages privés de ces biens d'équipement**

Le niveau de vie du ménage est un des facteurs essentiels qui différencient les ménages en situation de désavantage par rapport à l'ordinateur ou à la voiture de ceux qui ne le sont pas. En moyenne, et sans surprise, les membres des ménages qui possèdent un ordinateur ou une voiture ou qui n'en ont pas par choix ont un niveau de vie de l'ordre de 2700 €/mois ; à l'opposé, les ménages pour lesquels l'absence de ces biens est contrainte ont un niveau de vie moyen de 1360 €/mois pour l'ordinateur et de 1190 €/mois dans le cas de la voiture privée. Les ménages en situation de privation diffèrent également des autres en fonction d'autres critères, souvent liés au revenu, tels que l'âge du chef du ménage ainsi que son niveau d'études et sa nationalité.

Pour l'ordinateur comme pour la voiture privée, la proportion de ménages désavantagés est nettement plus élevée chez les ménages dont le chef de famille a entre 16 et 24 ans (14% pour l'ordinateur et 6% pour la voiture privée) que pour les ménages dont le chef

a plus de 64 ans (1% pour l'ordinateur et 2% pour la voiture privée). Si le sexe du chef du ménage ne semble pas différencier les ménages désavantagés des autres, en revanche son niveau d'éducation les distingue de manière non négligeable. En effet, 6% des ménages dont le chef de famille n'a aucune formation ou dont la formation se limite au primaire ou secondaire inférieur sont en situation de privation pour l'ordinateur contre 3% pour les ménages dont le chef de famille est diplômé du secondaire supérieur et 1% s'il est diplômé du post secondaire. Ces chiffres sont respectivement de 3%, 1% et 0,5% pour la voiture privée.

Enfin, pour l'ordinateur comme pour la voiture privée, la nationalité du chef du ménage est un critère de distinction assez net entre les ménages en situation de privation ou non. En effet, les ménages dont le chef de famille est luxembourgeois (2% pour l'ordinateur et 1% pour la voiture privée) sont nettement moins souvent dans une situation financière qui ne leur permet pas d'acquérir un ordinateur ou une voiture privée que les ménages dont le chef de famille est de nationalité portugaise (12% et 4%) ou originaire d'un pays hors de l'Union européenne (13% et 9%).

### **La possession d'un ordinateur et d'une voiture privée en 2004**

	Ordinateur	Voiture privée
proportion de ménages qui possèdent le bien	62%	87%
proportion de ménages ne possédant pas le bien par choix ou parce qu'ils y ont accès sans devoir le posséder (absence volontaire)	34%	11%
proportion de ménages en situation de désavantage par rapport au bien (absence contrainte)	4%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Grille de lecture : 62% des ménages possèdent un ordinateur. Parmi les 38% restants, pas moins de 9 sur 10 (34%) ne possèdent pas d'ordinateur soit par choix soit parce qu'ils ont la possibilité d'accéder à un ordinateur sans en posséder un. L'absence d'un ordinateur constitue une privation pour seulement 4% de l'ensemble des ménages résidant au Luxembourg, c'est-à-dire pour à peine un ménage sur dix qui ne possèdent pas d'ordinateur. Sources : PSELL-3/2004, CEPS/INSTEAD, STATEC

Pour en savoir plus :

BERGER, F. (2004): Approche monétaire et approches alternatives de la pauvreté : situation en 2003. **Population & Emploi n°6**, 2004, CEPS/INSTEAD, 8p.